

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024**

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	10
	Votants :	10

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze octobre le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

**Date de convocation :** Jeudi 10 Octobre 2024

**Présents :** Messieurs CRASTES Pierre-Jean, PARENT Philippe, DUVAL Léon, CARRILLAT Olivier. Mesdames BONIER Laurence, ALLARD-VAUTARET Claire, LAMARLE Nadège, GONTHIER-GEORGES Céliane.

**Excusés :** Mesdames COINDET Jocelyne, Monsieur ROTH Jean-Luc, BOURDIN Fabian, GENOUX-PRACHEX Lionel.

**Absent :** Madame VALLENTIEN Jennifer,

Léon DUVAL a été élu secrétaire.

**AVENANT PROMESSE DE VENTE DES PARCELLES ZK 33- 105 – 107 ET 110  
DANS LE CADRE DU PROJET FERMETTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un accord de vente avait été proposé avec Haute Savoie Habitat concernant les parcelles ZK 33 – 105 – 107 et 110 au prix de 180€ par m<sup>2</sup> de surface plancher.

Un projet définitif avait été présenté avec le programme suivant :

- Création d'une micro-crèche publique (environ 12 places)
- Création de 6 logements sociaux (dont un pour les personnes à mobilité réduite)
- Soit un total de 570 m<sup>2</sup> de surface de plancher

Monsieur le Maire fait savoir que le compromis de vente est échu et Haute Savoie Habitat ne pourra être en mesure de pouvoir investir la somme initiale de 102 600€.

En effet pendant plus d'une année, Haute Savoie Habitat a rencontré des difficultés avec l'architecte et qu'une réévaluation du coût du projet a été faite avant la consultation des entreprises et à l'issue de l'appel d'offre. Le surcoût est de 180 000 € pour donner suite à l'évolution des prix depuis 2022.

Haute-Savoie Habitat propose de réduire le prix d'acquisition du terrain pour un montant de 68 000 € (ce qui fournit un effort de 75 000 € par rapport au montant d'acquisition initial du tènement) ce qui permet de bénéficier d'une aide complémentaire équivalente de la communauté de communes dans le cadre du fonds foncier.

**Le Conseil Municipal**, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'approuver** le prix de vente du terrain à la somme de 75 000 €
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant désigné, à signer toutes pièces utiles

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN 2024, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance  
DUVAL Léon



Le Maire,  
Pierre-Jean CRASTES,